

Glouvenec

EVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET
de LÉON.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

autre l'église paroissiale, il y a 3 chapelles

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

1^{re} St. Anne 2^e St. Anne 3^e St. Denys

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

*Il n'y en a point. Mais il faut observer que St. Denys est
St. Denys, ne pouvant pas charger une seule femme de l'entretien pour les
simples réparations. Les Grands Doyens ont fait tout ce qui est à faire suffisamment
pour les simples réparations, et de plus très-expense.*

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

*Les 3 chapelles désignées plus haut sont autorisées par
l'Evêque, et on y célèbre des offices.*

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

Il n'y en a aucune.

6° Quelle est la date de l'Indult ?

Il n'y en a point.

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

Point.

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

non

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

*En 1867 on a réparé 2 Des autels de pierres neuves,
les autres pierres sacrées sont dans un bon état, elles
ont été servies de St. Jean en 1866.*

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.